

# LE DISPOSITIF ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire)

## **BENEFICIAIRES :**

Tous les élèves qui ont une notification d'orientation en ULIS délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

## **DUREE DU BENEFICE :**

Suivant la notification de décision de la MDPH

## **PRESENTATION:**

L'ULIS est un dispositif collectif d'aide à la scolarité des élèves en situation de handicap au lycée.

## **OBJECTIFS:**

Dans le cadre de la loi du 11 février 2015 sur l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'équipe pédagogique, s'appuyant sur une organisation adaptée et un travail différencié permet aux élèves en situation de handicap de:

- ❑ Développer leurs compétences en enseignement général et surtout en enseignement professionnel.
- ❑ Développer leur autonomie.
- ❑ Améliorer leur sociabilité.
- ❑ Préparer leur intégration dans la vie active.

Cette organisation et les objectifs personnalisés pour chaque élève sont inscrits sur le PPS

(Projet Personnalisé de Scolarisation) élaboré au début de l'année scolaire.



Le dispositif permet aussi, au-delà des apprentissages, d'aborder et développer avec tous les élèves et le personnel du lycée les notions de solidarité, de tolérance et de vivre ensemble.

## **CERTIFICATIONS:**

Trois finalités s'offrent aux élèves bénéficiant du dispositif ULIS :

- ❑ Obtenir un diplôme après une durée d'étude ordinaire.
- ❑ Obtenir un diplôme après une durée d'étude aménagée et prolongée.
- ❑ Obtenir un livret de compétences dans le domaine professionnel choisi.